

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis
municipal No 15/2016**

Budget 2017

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères

Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Guy Corbaz, pour examiner ce préavis :

- Le 8 novembre 2016, en présence de la municipalité.
- Le 30 novembre 2016 pour finaliser le rapport.

Nous remercions Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux et Monsieur le Boursier communal pour les renseignements donnés et les réponses à toutes nos questions.

Examen du budget

La Commission des Finances a créé quatre sous-groupes de travail chargés chacun de l'analyse de deux dicastères. Les groupes ont étudié en détail le budget 2017 présenté par la Municipalité. Ce document

comprend beaucoup de commentaires explicatifs et clairs, et la Municipalité a répondu en détail à toutes les questions complémentaires que nous lui avons posées.

Charges par nature - Autorités et personnel

Comptes 30 : une augmentation de la masse salariale de CHF 315'860.- est expliquée par les points suivants :

La Municipalité prévoit un important changement au niveau de l'entretien des locaux communaux. Ceux-ci seront désormais assurés par le personnel communal et non plus en contrat externe. (locaux concernés : Grande salle, PPLS, Temple, Collège provisoire des Martines – si nécessaire, site du châtaignier).

Engagement d'un collaborateur à 60% afin de soutenir le Municipal en charge de l'instruction publique et des affaires culturelles (compte 150.3011)

Administration générale

Compte 110.3109 : les travaux de numérisation des archives communales nécessiteront encore deux ans de travaux. Ensuite, seul l'archivage courant sera porté au budget.

Comptes 130.3040/50 : Suite au rajeunissement de la Municipalité, deux Municipaux supplémentaires sont soumis à la LPP.

Finances

Le budget présenté est déficitaire de CHF 537'987.-.

La Municipalité s'est basée sur la planification à 5 ans, en cours de réalisation avec la Fiduciaire BDO, ainsi que sur les rentrées fiscales au 31 août 2016, pour budgétiser les revenus 2017. Cette approche a été utilisée également pour l'impôt sur les gains immobiliers dont la variation est significative sur la base des comptes 2015. Quant à savoir si ces recettes fiscales laissent un peu de marge pour de bonnes surprises, nous avons entendu une réponse qui se voulait rassurante, mais sans optimisme démesuré. La croissance des recettes sur deux ans, légèrement supérieure à 0,7 % (comptes 2015 et budget 2017), peut paraître modeste en relation avec l'évolution démographique. Mais les comptes s'appuient sur les encaissements, lesquels peuvent concerner des exercices précédents. La pure comparaison comptes vs budget peut donc en ce qui concerne les recettes s'avouer un exercice approximatif. Relevons encore que l'augmentation des intérêts de retard au budget ne sont hélas pas une fiction, mais reflètent la dégradation dans le respect des échéances fiscales des contribuables montains.

Les charges importantes sont liées à la facture sociale et à la péréquation cantonale. Bien que les règles de calculs soient connues, elles ne permettent que peu de planification, car dépendantes de facteurs externes et de comparaison intercommunales qu'il est difficile de prévoir en avance. Toutefois, quand cela est possible des réflexions conjointes entre le Boursier communal et la Municipalité sont réalisées afin de tenter d'atténuer les effets négatifs de ces deux éléments.

Quant aux amortissements qui augmentent également, ils ne font que refléter nos obligations comptables en regards de nos importants investissements réalisés ces dernières années.

Domaines et bâtiments

Le poste 350.3121 "Achats d'eau, énergie et combustible" totalise CHF 721'400.-, ce qui représente 10.9% de toutes les charges Bâtiment (350), réparations comprises. Au vu de l'importance de ces dépenses à fond perdu, et en cohérence avec la vision "Société à 2000 watts" de la Commune, nous invitons la Municipalité à analyser les possibilités pour réduire ces consommations d'énergies (et éventuellement d'eau) avec un plan d'actions à court, moyen et long terme.

Compte 350.3141.06 : Les réparations programmées du Collège du Grand-Mont sont de CHF 390'000.- pour 2017. Il restera encore un montant d'environ CHF 200'000.- qui est prévu pour 2018. Après ces années de travaux, le collège aura été complètement rénové.

Compte 350.3114.26 : A la rentrée 2017, il est possible que le nombre de classes disponibles ne soit pas suffisant pour accueillir tous les élèves. Pour cette raison, une partie des coûts liés à l'installation de containers « Portacabine » est déjà intégrée dans le budget. En cas de nécessité, les coûts de location des containers feront l'objet d'un préavis séparé.

Compte 350.3133.32 : Les coûts pour l'entretien courant des Mottier A et D sont moins élevés que ceux du Mottier C principalement car ce dernier abrite la cuisine du complexe scolaire ainsi que la chaufferie.

Travaux

La charge du dicastère des travaux diminue de CHF 292'830.- par rapport au budget 2015, essentiellement du fait d'une réduction anticipée sur les travaux sur le réseau routier (CHF 253'290.-).

430.3011 : La réduction sur le poste salaires réseau routier est essentiellement dû à des remplacements courants par du personnel plus jeune.

430.3146 : L'acquisition des terrains au Chemin de Maillefer (CHF 120'000.-) est financée par un prélèvement sur le Fonds achat terrains (430.4801.01). Ce fonds ne fait plus l'objet d'attributions.

430.3115 : Le remplacement des véhicules et machines (CHF55'000.-) est financé par prélèvement sur le Fonds de réserve véhicule et machines (430.4801). L'attribution 2017 à ce Fonds est budgété à CHF 140'000.- (430.3801), montant calculé sur la base le coût de remplacement historique moyen.

440.3145 : Un crédit d'étude de CHF 10'000.- pour réaménagement du cimetière, est inclus dans le compte entretien cimetière.

Les comptes Ordures-déchets et Egouts-épuration sont des comptes affectés, les charges sont donc équivalentes aux revenus. Les différences sont budgétées respectivement dans les comptes 450.4811 (ordures) et 460.3811 (égouts).

Instruction publique

Les charges relatives à l'enseignement primaire augmentent de 3.5%, celles relatives à l'enseignement secondaire de 28.6% et celles de la médiathèque de 20.6%. Celles relatives au Service médical et dentaire et au Réfectoire scolaires augmentent toutes deux de quelque 11%.

Les commentaires fournis s'expliquent d'eux-mêmes.

550.3011 : L'augmentation est essentiellement due à un collaborateur ayant terminé sa formation, passant ainsi à un salaire correspondant à sa nouvelle qualification.

Sécurité publique

Police administrative et police cantonale (610): l'effectif de 3 ETP reste stable. Différentes dépenses sont planifiées : remplacement de caméras de surveillance + contrôleur de trafic + radar pédagogique + marquage et panneaux signalisation routière. Nous constatons une augmentation de la participation communale à la nouvelle organisation policière de CHF. 60'000.-, celle-ci demeurant toujours plus efficiente qu'une "propre police".

Service communal de la population (620): L'augmentation salariale surprend alors qu'il n'y a pas de variation de personnel prévue. Les mutations survenues cette année ont été sous-estimée lors du budget 2016.

Police sanitaire (630), Défense incendie (650), Protection civile (660) sont des postes dont les dépenses sont maîtrisées.

Sécurité sociale

L'EFAGE, l'accueil préscolaire (garderies) et parascolaire (UAPE) sont les postes qui enregistrent les plus fortes hausses, entre 30 et 60 %. L'arrivée de nouvelles familles et le développement de l'offre font que ces postes totalisent maintenant plus de 1,7 millions. Si ce chiffre est important, il apparaît à notre Municipalité que les partenariats sont plus avantageux qu'une offre développée en direct par la Commune. Les réseaux permettent d'accéder à des spécialistes qu'il serait difficile d'avoir en direct ou pour un coût très élevé. Quant au partenariat public privé pour les garderies, il permet à la Commune d'adapter son offre rapidement sans avoir à investir dans des locaux pour développer tout en assurant des places en priorité pour les Montains.

Nous voyons apparaître le compte 710.3655.01 « Projet quartier solidaire » qui mériterait un peu plus d'explication que les quelques lignes dans les commentaires du budget. Si la Municipalité nous a convaincu du bienfondé de la démarche, il serait apprécié que lors d'une prochaine réunion ce projet soit expliqué plus en détail aux membres du Conseil.

Relevons encore que les prestations sociales (AVS/AI) augmentent également de manière importante. Ce chiffre n'est toutefois pas directement maîtrisé par la commune puisqu'il est le reflet du système de péréquation en vigueur.

Conclusion

La Commission des Finances constate que le budget présenté prévoit un déficit de CHF 537'987.-. Les charges sous contrôle de la Municipalité nous semblent budgétées avec pertinence et les estimations de revenus sont prudentes.

Cette situation implique cependant de rester attentif aux économies dans les dépenses courantes, comme dans le choix et la réalisation des investissements.

A l'unanimité des membres présents, la Commission des Finances propose au Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne d'adopter le budget 2017 tel que présenté par la Municipalité.

Le Mont-sur-Lausanne, le 30 novembre 2016

Le Président et rapporteur Guy Corbaz



Les Membres : Nadège Longchamp-Geiser



Arnaud Brulé



Christophe-Vincent Corbaz



Gérard Mojon



Cédric Mottier



José Perez



Remo Studer



Philippe Vaucher

